

Assurer la mise en œuvre des réformes jusqu'au dernier kilomètre

Objectifs

- Assurer la mise en œuvre effective des **réformes prioritaires** du Gouvernement
- Diffuser dans les administrations le **pilote par l'impact** et la **culture du dernier kilomètre**.

« La révolution culturelle sur ce sujet à laquelle je vous appelle, c'est cette révolution du dernier kilomètre [...], c'est celle qui consiste à considérer que nous n'avons pas des obligations de moyens, de normes, de réunions, de chiffres, mais bien de transformation au réel de la vie de nos concitoyens par des objectifs que nous devons dûment mesurer, qui sont perceptibles par ces derniers. [...] Elle est pour moi le juge de paix de notre efficacité collective et c'est ce qui, d'ailleurs, crée un continuum indissociable au sein de l'action publique, entre la parole que je peux prononcer et l'engagement que je peux prendre vis-à-vis de nos concitoyens et l'action que chacun de vos fonctionnaires aura à conduire sur le terrain. »

Emmanuel Macron, président de la République,
Intervention à la convention managériale de l'État, le 8 avril 2021



© Présidence de la République

ENGAGEMENTS PRIS

Engagements pris lors des 2^e, 3^e et 5^e CITP (octobre 2018, juin 2019 et février 2021) :

- **suivre la mise en œuvre et l'impact des réformes au plus haut niveau de l'État** dans le cadre de revues trimestrielles et d'un tableau de bord numérique
- **territorialiser les objectifs de chaque réforme**, et en suivre la mise en œuvre au plus près du terrain, sous l'égide des préfets de département.

BILAN À DATE

Le suivi de l'exécution des réformes prioritaires est organisé par la circulaire n° 6230/SG du Premier ministre publiée le 18 novembre 2020. Chaque réforme est conduite par un chef de projet désigné au sein de l'administration qui rend compte de son exécution directement au ministre responsable et en interministériel :

83

réformes prioritaires

- il travaille en « **mode projet** » de manière transversale – souvent sur un périmètre interministériel – avec des objectifs, des moyens et un calendrier précis
- **il pilote les échelons opérationnels**, avec des indicateurs qui rendent compte de l'engagement des moyens mais aussi de l'impact concret de la réforme dans le quotidien des Français, dans leur département.

Le témoignage d'une chef de projet

« Avoir la responsabilité d'une réforme prioritaire, c'est être encore plus sensible au "dernier kilomètre" des actions que nous mettons en œuvre pour s'assurer de leur impact positif, tant pour nos concitoyens, que pour l'économie ou le climat. Au quotidien, il s'agit d'assurer la coordination entre les différents services impliqués – et ils sont nombreux en la matière ! –, de déterminer les principaux jalons de la conduite de projet, de piloter avec des indicateurs facilement disponibles, emblématiques et territorialisables. C'est aussi de pouvoir rendre compte régulièrement de l'avancée du projet à la ministre du Logement, aux directions générales, et en interministériel. En somme, porter une réforme prioritaire, c'est avoir la confiance de sa ministre et se sentir en responsabilité d'une "obligation de résultats" qui ne sera satisfaite que par le travail collectif des équipes et en cela, c'est très stimulant ! »



Anne-Lise Deloron Rocard, coordinatrice interministérielle du plan de rénovation énergétique, chef de projet « Rénovation énergétique des logements », au ministère de la Transition écologique – ministère du Logement

Un pilotage à haut niveau du suivi des réformes prioritaires :

- toutes les semaines, un membre du Gouvernement rend compte de l'avancement de ses réformes prioritaires en Conseil des ministres
- tous les trimestres, les chefs de projets présentent leurs résultats au secrétaire général de la présidence de la République et au directeur du cabinet du Premier ministre et sollicitent les arbitrages nécessaires dans l'exécution des réformes
- des réunions régulières sont tenues sous la présidence du cabinet du Premier ministre, avec le cabinet de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, pour identifier les blocages et les lever
- le suivi interministériel des réformes est animé par la direction interministérielle de la transformation publique ; elle est en contact régulier avec les chefs de projets pour s'assurer que les réformes avancent selon le calendrier prévu, que les obstacles sont identifiés puis levés, que les décisions sont mises en œuvre et pour leur apporter un appui lorsqu'il est nécessaire.



© Présidence de la République

Un pilotage renforcé dans les territoires :

- la circulaire du Premier ministre n° 6230/SG sur le suivi de l'exécution des priorités gouvernementales du 18 novembre 2020 renforce le rôle des préfets de département dans la déclinaison territoriale des réformes et dans le pilotage de leurs résultats par l'impact pour les habitants de leur département
- toutes les semaines, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques se rend dans un département pour passer en revue l'avancement des réformes prioritaires
- des réunions interministérielles (RIM) sont organisées chaque mois sous la présidence du directeur du cabinet du Premier ministre pour passer en revue l'avancement des réformes au sein d'une région.

Tour de France de l'exécution des réformes : visite de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques dans le Doubs

Amélie de Montchalin s'est rendue dans le département du Doubs le 4 février 2022 pour constater l'avancement de la mise en œuvre des réformes prioritaires sur le terrain.

La ministre a inauguré le pôle bisotin de l'État regroupant plus de 800 fonctionnaires et qui a bénéficié en 2018 d'un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique de 1,8 million d'euros. Elle a rappelé à cette occasion, devant les élus et les agents, que le service public se devait d'être plus proche des usagers, plus efficace, en proposant des démarches administratives compréhensibles par tous.

Elle s'est ensuite rendue à l'entreprise Bourgeois, laquelle a bénéficié d'un financement de 800 000 euros dans le cadre de France Relance, afin d'échanger sur les éventuels blocages administratifs dans le versement de la subvention. La visite s'est achevée chez un nouvel agriculteur à Saint-Vit pour évoquer les freins à l'installation.



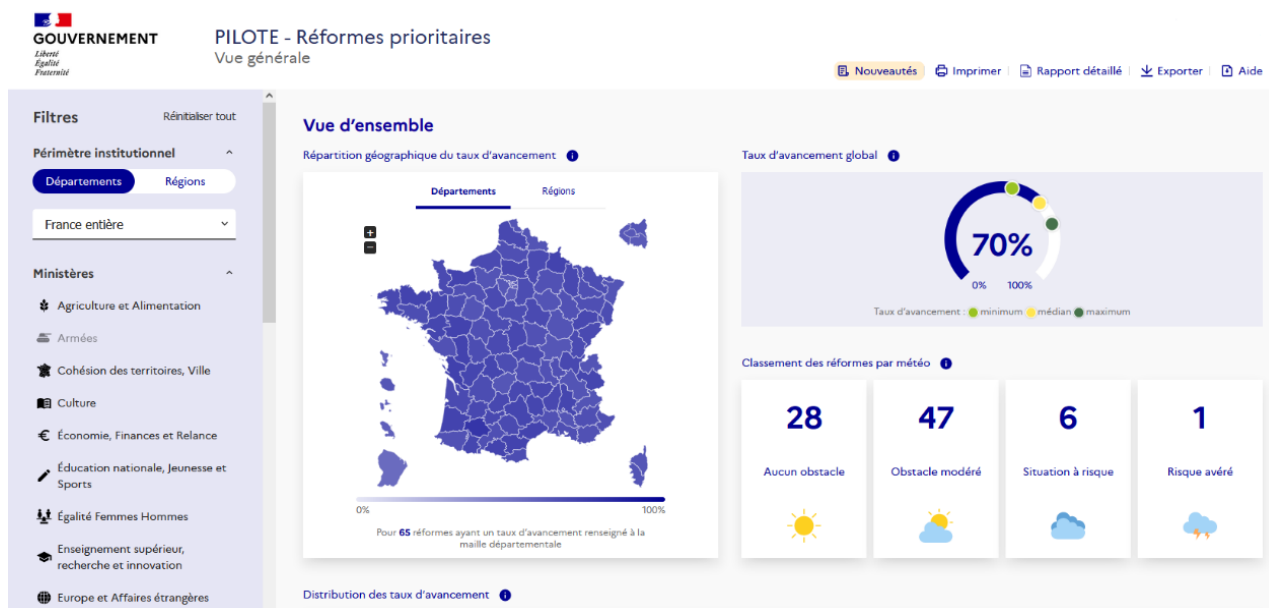
La revue régionale des réformes prioritaires du Grand Est

Le 4 mars 2022, la préfète de la région Grand Est a eu l'occasion de dresser le bilan de la mise en œuvre des priorités du Gouvernement dans sa région. Après un échange sur les réformes prioritaires du pass Culture, du verdissement du parc automobile ou encore de l'accompagnement des aidants et du renforcement de l'attractivité des métiers de santé, la préfète a pu aborder le suivi des projets structurants à fort enjeu local : les infrastructures de transport et notamment le fret, le projet de reconversion de Fessenheim, ou les problématiques transfrontalières d'apprentissage, de chômage partiel et de prise en charge des soins. Un point sur le droit local d'Alsace et de Moselle a clôturé la réunion. Des arbitrages ont été rendus par le cabinet du Premier ministre afin de lever les freins à l'avancement des réformes.

Déploiement du tableau de bord de pilotage territorialisé des réformes prioritaires PILOTE :

- chaque réforme est suivie par des indicateurs d'impact et de moyens qui permettent de **mesurer son avancement au niveau national, régional et départemental**
- les **objectifs cibles de ces indicateurs sont adaptés aux enjeux propres à chaque territoire** en concertation entre l'échelon central et l'échelon opérationnel
- les préfets disposent d'une **vue transversale** sur l'avancement de l'ensemble des réformes prioritaires du Gouvernement dans le territoire leur permettant d'exercer leur mission. Ils renseignent également l'avancement des **projets structurants locaux** qu'ils ont identifiés
- l'outil permet aux échelons centraux et aux échelons opérationnels d'échanger sur les objectifs, les résultats, les obstacles rencontrés, les plans d'action, et d'assurer le suivi des décisions prises dans les revues
- PILOTE permet d'assurer le **suivi des feuilles de route** des préfets (cf. fiche dédiée)
- les données sont celles qui nourrissent également le **baromètre des résultats de l'action publique** (cf. fiche dédiée).

Tableau de bord des réformes prioritaires



L'outil PILOTE étendu au suivi du plan de relance

Le pilotage territorial du plan de relance a pu être mis en place au bénéfice du secrétariat général de France Relance au travers d'une extension du tableau de bord unique PILOTE dédié au suivi d'une centaine de mesures du plan de relance. Tout comme PILOTE-Réformes prioritaires, cette version de l'outil est accessible aux échelons départementaux et permet de suivre les résultats des mesures.